

FAPCEGM-HEM

*Fédération des Associations du personnel enseignant, administratif et technique de la
Fédération des Écoles Genevoises de Musique, Rythmique Jaques-Dalcroze, Danse et Théâtre
et de la Haute École de Musique
www.apfegm-hem.org*

RAPPORT D'ACTIVITES 2011-2012

LE BUREAU

membres :

Katia Oppliger Siron, présidente déléguée à l'AG de la CEGM - au comité du CARTEL intersyndical – à la CCEEA (commission cantonale enseignement et éducation artistique) – à SCORE -à l'ASPEM – au groupe de travail DIP-CEGM sur le mercredi matin – au groupe de suivi du Sit, à la Coordination Enseignement
Gérard Desmeules, vice président, délégué au comité de la CEGM, à la FEG et à l'ASPEM, président de la commission paritaire et de la commission prépro

Diane Costoulas Jequier, secrétaire, déléguée à la commission paritaire

Christine Morard, trésorière et responsable du site internet

Nicolas Sordet, HEM et liens EM-HEM, délégué à la FEG et président de l'Association de la HEM au cours de l'année, **Matthieu Varnerin** (SK) et **David Gassmann** (OG) ont rejoint le bureau

David Gassmann est délégué à la commission pédagogique et à la CCEEA

Françoise Weber, secrétaire syndicale du Sit participe au bureau, aux AD et à la commission paritaire

Le bureau s'est réuni 6 fois. Il a préparé les Assemblées des délégués (AD), l'Assemblée Plénière (AP) de janvier, les réunions de la commission paritaire, les rencontres avec Charles Beer, les Assises de la CE. Il a édité la feuille d'infos.

Pour l'année 2012-2013 :

Christine Morard et Diane Costoulas Jequier quittent le bureau.

Les membres du bureau au 1^{er} Août 2013 : Katia Oppliger Siron, Gérard Desmeules, Nicolas Sordet, François Stride, Mathieu Varnerin, David Gassmann.

RENCONTRES AVEC BEER

– 2 rencontres : le 8 décembre 2011 et le 3 avril 2012.

Parmi les principaux sujets évoqués :

CCT : - l'avancée des travaux par la commission paritaire.

- la signature par les écoles de la cegm, la fapcegm-hem et le sit le 20 avril 2012.
- l'application de la cct
- le financement

MUSIQUE A L'ÉCOLE : - en vue de l'introduction du mercredi matin à l'école primaire à la rentrée 2014.

Introduire la musique pendant les heures scolaires et l'accueil continu.

Pistes : - CHAMS

- ensembles
- cours individuelles pendant les heures scolaires
- libérer des heures pour les filières intensives
- priorité aux REP

Une réunion doit se tenir prochainement avec les responsables du dip et de l'accueil continu pour en discuter.

SCORE : demande de réévaluation de la fonction des professeurs ex-fegm

Points importants : - Le nouveau cahier des charges sera pris en compte

- Le nouveau master HEM

- Le développement des filières intensive et préprofessionnelle

- la libre gestion des 10% d'élèves en plus entraînant une surcharge

de travail- l'indemnité de 500.frs /élève supplémentaire n'est plus accordée par le

DIP mais au bon vouloir des écoles en dehors de la subvention.

Les directions ex-fegm seront convoquées entre juillet et septembre 2012 lors des colocations du secteur subventionné pour être auditionnées.

Une décision sera prise courant 2013.

HEM : - pourcentage d'élèves étrangers à la hem.

- problèmes financiers en découlent

-développer les filières intensives pour amener plus d'élèves suisse à la hem

ADULTES :

- des postes vont disparaître du fait du non subventionnement aux élèves de plus de 25 ans dans la nouvelle loi.

- Les filières à cursus tardifs sont dorénavant seulement pour les élèves qui ont commencé leurs études avant l'âge de 25 ans.

Pas de solution, c'est la loi. Il y aurait des reconversions possibles comme Maîtres Spécialistes de musique. Il faut rajeunir les filières.

ECOLAGES : pas de subvention supplémentaire prévue pour faire baisser les écolages de certaines écoles. Le RDU (Revenu déterminant unifié) devrait permettre un accès démocratique dans toutes les écoles.

ASSEMBLEE PLENIERE DU PERSONNEL

Une assemblée plénière a été convoquée le 8 février 2012 avec le Sit.

- **mercredi matin** :Charles Beer, conseiller d'Etat, Patrick Hesss, secrétaire général adjoint et Gilles Chamoux, chargé de mission sont venus tenter de nous convaincre du bien fondé de l'ajout du mercredi matin à l'école primaire et de nous assurer que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour palier aux conséquences sur la disponibilité des enfants et nos conditions d'enseignement (locaux-horaires etc.)
Voir PV <http://www.apfegm-hem.org/spip.php?article161> <http://www.apfegm-hem.org/spip.php?article160>
- **CCT** : Le PV sera validé lors de la prochaine AP. voir ci-dessous CCT

ASSEMBLÉES DES DÉLÉGUÉS :

6 AD ont été convoquées

Délégués

Chaque école a été représentée par des délégués qui se sont relayés aux AD. Peu d'associations arrivent à déléguer 2 ou 3 personnes à chaque AD comme le prévoit le statut. Le Sit est représenté par 2 de ses membres aux AD (voir ci-dessous Sit)

L'AD a élu les nouveaux membres du bureau, les délégués aux commissions de la CEGM.

Les principaux points discutés ont été :

- la CCT (voir rapport ci-dessous)
- le mercredi matin (voir rapport ci-dessous)
- l'élection des membres des commissions de la CEGM
- le retour des institutions
- le retour de la CEGM (voir rapport joint)
- le retour des organismes et associations dans lesquels la Fapcegm-Hem est représentée (FEG-CARTEL-ASPEM)

Sit <http://www.sit-syndicat.ch/spip/>

Les liens entre le Sit et la Fapcegm-Hem se sont renforcés cette année. Françoise Weber, secrétaire syndicale a grandement contribué à la constitution de la CCT en participant à la paritaire comme personne ressource (sans droit de vote). Elle a participé aux AD de la Fapcegm-Hem. Plusieurs membres du Sit participent aux AD de la Fapcegm-Hem et aux réunions du Sit.

L'AD a pris la décision que le Sit serait représenté par 2 de ses membres présents aux AD qui ont de ce fait double voix lorsqu'ils viennent aussi représenter leur école (pour leur école et pour le Sit). Il va falloir adapter les statuts.

Le Sit a mis en place un groupe de suivi pour permettre à ses membres de discuter, de prendre position sur la CCT et de transmettre aux délégués de la fapcegm-hem à la commission paritaire de la CCT ses réflexions et recommandations de vote. Le Sit pourra désormais prendre part au vote à la paritaire !

Nimrod Ben-Zeev et Katia Oppliger ont participé à la formation de délégué syndical du Sit.

CCT

De nombreuses discussions ont eu lieu à propos de la CCT cette année. Les discussions ont porté sur les points chauds en négociations à la paritaire (priorité aux conditions de travail sur celle des salaires-nomination-garanties-décharge d'ancienneté-mesures transitoires-droits acquis) et sur la dégradation des conditions d'enseignement, l'âge de la retraite pour les petites écoles, la validation des acquis pour la reconnaissance des formations, le doute quant au moyens mis à disposition.

Les délégués du personnel ont pris la décision qu'il était préférable d'appliquer en priorité toutes les conditions de travail de la CCT (LPP, remplacements, congés, système salarial calqué sur celui de l'État, garanties etc.) avant de passer à l'augmentation salariale qui permettrait d'atteindre, avec un cahier des charges équivalent, la classe 17 actuellement accordée aux enseignants des ex écoles FEGM.

La CCT a été adoptée par l'AD du 7 mars à la majorité des délégués présents.

Les délégués à la CEGM l'ont soutenu à l'AG de la CEGM qui a adopté cette CCT.

La séance de signatures a été organisée en présence de Charles Beer le 20 avril au DIP.

Le CMG a signé en émettant toutefois une réserve concernant la décharge pour ancienneté. La CCT est partie au service RH du service de la culture pour en vérifier la conformité avec les pratiques de l'État. Elle a été aussi envoyée au CIRT.

Les subventions accordées en sus des contrats de prestations des nouvelles écoles ne permettent pas de prétendre à un niveau salarial minimum plus élevé que la classe 6/0. Ces subventions ont principalement permis en 2011-2012 de répondre aux besoins de l'accréditation en renforçant les structures sur les points administratifs et structurels. En 2012-2013, elles devraient permettre de satisfaire aux conditions de travail

de la CCT. L'alignement salarial viendra par la suite.

Le Sit et la Fapcegm-hem vont organiser des permanences au Sit début octobre, après le versement du premier salaire basé sur la CCT, pour répondre aux questions éventuelles des employés.

Il va falloir s'assurer que les sommes allouées en vue de l'harmonisation soient bien utilisées à cet effet.

Un groupe technique de la CDR (conférence des directeurs et des responsables) présidé par A.Rochat a été constitué pour calculer et répartir les sommes de façon équitable. Il va falloir travailler aussi très vite pour convaincre le DIP de prévoir le financement pour une harmonisation complète des salaires.

Extrait du rapport du groupe technique de la CDR :

Montant total nécessaire : CHF 853'361.-

dont : rattrapage cl. 6 -0 CHF 239'347.-

ajustement LPP CHF 408'787.-

autres ajustements CHF 205'227.-

La feuille subventionnement et trésorerie propose une réflexion liée à l'attribution des sommes nécessaires aux écoles.

Cette première distribution laisse apparaître un solde positif de CHF 113'570.- à provisionner avec l'allocation de ressources de 2014 pour permettre d'envisager une 2^{ème} étape d'harmonisation relative à l'ajustement des salaires.

Harmonisation 2^{ème} étape

L'évaluation de cette 2^{ème} étape met en avant une somme de CHF 2'902'940.- (cl. 17-3)

Dans l'hypothèse où la CEGM se verrait attribuer une subvention complémentaire d'environ CHF 600'000.- par an, chaque école recevrait un 20% de la somme qui la sépare de la mise à niveau en 17 – 0, notamment pour les enseignants. On y arriverait en 5 ans.

Il restera aussi à travailler sur un cahier des charges commun, un cahier des charges des doyens, la validation des acquis, et résoudre des questions d'application.

Au niveau des écoles ex FEGM :

Changements importants des conditions de travail dans la CCT par rapport au statut :
Même si on peut apprécier quelques modifications qui advantagent les enseignants comme,

- la CCT a une valeur juridique, ce qui n'était pas le cas du statut.
- le départ des annuités dès l'engagement ;
- la période probatoire réduite à 2 ans ;
- la garantie au niveau de la dotation moins une période dès la nomination ;
- la prise en compte de l'ancienneté pour l'attribution des heures ;
- le maintien du salaire garanti à l'année ;
- Priorité aux professeurs pour l'attribution des heures d'après l'ancienneté (dans la mesure du possible en raison de la répartition des centres d'enseignement par exemple) ;
- Un article très complet sur la protection de la personnalité et le harcèlement .

les conditions de travail des enseignants s'en trouvent aussi dégradées de par :

- la nomination dès 10 périodes au lieu de 6 dans l'ancien statut ;
- la décharge d'ancienneté passera après la fin des mesures transitoires en 2022 de 55 à 57 ans, faisant fi de la pénibilité reconnue jusqu'alors, excepté pour les danseurs, du fait qu'il n'y ait aucune possibilité d'aménagement de fin de carrière, et alors même que le règlement de la nouvelle caisse de prévoyance ne prévoit plus aucune mesure de pont AVS pour rendre

possible une retraite anticipée dans des conditions acceptables. Les dispositions transitoires préservent le statut uniquement pour les 10 prochaines années et non pour le personnel engagé avant l'application de la CCT ;

- aucune réflexion de fond n'a non plus été menée pour tenter d'offrir une garantie adaptée aux petits postes et le nouveau système qui établit la garantie par une moyenne tous les deux ans risque bien de pénaliser en premier lieu les professeurs enseignant des instruments ou disciplines à fréquentation fluctuante mais qui participent pleinement à la richesse de l'offre; la moyenne des garanties recalculées tous les deux ans (Les délégués n'ont pas pu obtenir tous les 3 ans comme le voulait l'AD) sans tenir compte des activités pédagogiques complémentaires, réalisées en cas de sous-dotation ou non, implique que la garantie peut descendre très vite et en fait ne plus constituer ce qu'on peut appeler dignement une garantie d'emploi. Des activités complémentaires sont demandées aux professeurs qui sont au bénéfice de la garantie mais pas nécessairement à ceux qui sont en sous-dotation.

Application de la CCT :

Le fait d'établir les garanties dès septembre 2012 sur la moyenne des dotations des deux dernières années moins une période, sans que le personnel en ait été averti pourrait créer des situations difficiles. Certains professeurs engagés depuis longtemps verraient ainsi baisser leurs garanties et on pourrait craindre qu'en cas de manque d'élèves, des heures de leur dotation doivent être données à des professeurs dont la garantie viendrait de monter brusquement. La commission paritaire a adopté cette application à l'unanimité tout en demandant une évaluation de la situation après la rentrée scolaire prochaine. Plusieurs cas de professeurs qui se sentent lésés nous ont déjà été rapportés.

Les institutions accordent les heures prioritairement pour honorer les garanties, ensuite pour satisfaire aux dotations en tenant compte de l'ancienneté (dans la mesure du possible).

Les directions minimisent l'impact personnel de la perte possible d'une heure de dotation pour certains professeurs.

Mercredi matin voir aussi PV AP 8 fév 2012 Voir PV <http://www.apfegm-hem.org/spip.php?article161>
<http://www.apfegm-hem.org/spip.php?article160>

Position de la FAPCEGM-HEM

En décembre 2011, l'AD de la Fapcegm a retiré le soutien qu'elle avait donné à l'unanimité en juin 2011 au referendum lancé par la SPG contre l'ajout de périodes d'enseignement le mercredi matin.

Les délégués ont craint qu'en cas de vote contre le mercredi matin, les 4 périodes soient reportées en fin d'après-midi sur les 4 autres jours avec des conséquences bien plus graves encore pour nos conditions d'enseignement.

La fapcegm-Hem a convoqué une assemblée plénière à ce sujet.

GROUPE DE TRAVAIL DIP-CEGM-FAPCEGM-HEM

Le DIP a formé avec les prestataires extrascolaires des groupes de travail pour chercher des solutions aux problèmes engendrés par l'ajout du mercredi matin à l'école à la rentrée 2014. Des communiqués sont envoyés régulièrement au personnel.

Le DIP s'engage à prendre des mesures comme la possibilité de l'accès aux locaux scolaires pendant le temps scolaire. Il s'engage aussi à ce que nos conditions de travail ne soient pas péjorées.

Le recensement des locaux disponibles est d'ores et déjà terminé. La FEG a néanmoins précisé que d'après la norme, il doit y avoir 25% de locaux libres dans les locaux scolaires pour le roulement.

Le nombre de cours qui devront être déplacés faute de locaux scolaires a été calculé. Dès la rentrée 2012, les écoles vont devoir faire une simulation « sans mercredi matin » et définir leurs besoins précis.

Les écoles doivent aussi proposer une offre de cours réparties géographiquement en lien avec l'accueil continu. Ces cours seront subventionnés en sus des subventions ordinaires.

INTÉGRATION DE LA PRATIQUE INSTRUMENTALE DANS LE TEMPS SCOLAIRE :

La Fapcegm-Hem a proposé des projets d'intégration de la pratique instrumentale dans le temps scolaire aux DIP, notamment lors des Assises de la coordination enseignement, des rencontres avec Charles Beer avec le Bureau et en AP et à la CCEEA

Voir Rencontres avec Charles Beer- Coordination enseignement-feuille d'infos de février 2012-

CHAM : des écoles de musique, directions et professeurs sont prêts à se lancer dans l'aventure. Des contacts ont été pris avec certaines écoles dont les directeurs sont aussi très intéressés.

Nous sommes actuellement dans l'attente d'une réunion avec le DIP.

COMMISSIONS DE LA CEGM

formation continue – pédagogique – intensive et prépro – paritaire :

Voir rapports joints des commissions de la CEGM et rapports des délégués issus du CMG à la commission pédagogique et à la commission de formation continue.

COMMISSION CANTONALE POUR L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_C1_10p04.html

Cette commission présidée par Charles Beer ou Nadia Keckeis est prévue par le règlement d'application de la LIP. Elle est composée de représentants du DIP, de la Petite Enfance, de la CEGM, de la HEM, de l'IUFE, de l'ASPEM. Elle devrait faire des recommandations au Conseiller d'Etat concernant la politique artistique. Elle doit aussi évaluer le travail de la CEGM.

Jusqu'à présent, diverses présentations ont été faites pour informer les membres de la commission des pratiques, des problèmes, des projets, des rapports des différents acteurs liés à l'éducation artistique et culturelle à Genève. Un bureau va être formé dès la mi-août afin de définir plus précisément le rôle de la commission. Un membre de la Fapcegm-Hem devrait y être présent.

La commission s'est prononcée en faveur de l'Initiative Jeunesse+Musique.

COORDINATION ENSEIGNEMENT <http://www.arobase-ge.ch/>

La Coordination enseignement a tenu 4 séances cette année. Elle sera sans doute inactive l'année prochaine. Son rôle se limitera à la tenue d'Assises dont le sujet reste à définir. Il n'y aura donc plus de lieu où discuter librement entre partenaires concernés par l'enseignement (politiques, associations d'enseignants, de parents, pédagogiques etc.) de problèmes et de perspectives communs.

Assises

Voir Actes des Assises sur le site de la Fapcegm-Hem <http://www.apfegm-hem.org/spip.php?article153>

En octobre 2011, la Coordination Enseignement a organisé des Assises sur le thème des conditions d'enseignement. Le CPMDT s'est beaucoup impliqué dans la préparation des ateliers que la Fapcegm-Hem y a proposés. (initiative Jeunesse+Musique – Intégration de la pratique instrumentale à l'école publique : orchestre en classe -enseignement élargi de la musique- Classes à horaires aménagés). Très peu de personnes sont venues à ces ateliers mais ces Assises ont permis de créer des liens avec les maîtres spécialistes de l'école primaire et l'établissement d'un document assez complet qui résume bien les conditions actuelles d'enseignement et propose des pistes pour le développement de la pratique musicale dans le temps scolaire.

Charles Beer était présent en fin de journée pour répondre aux questions.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à ces ateliers et particulièrement à Peter Minten, directeur du CPMDT, Marie Ernst, MS à l'école primaire, Marina Roh, doyenne à l'IJD, Eric Völki, Luc Fuchs et Anne-Claude Lang professeurs au CPMDT pour leurs précieuses interventions et contributions.

FEUILLE D'INFOS <http://www.apfegm-hem.org/spip.php?rubrique34>

2 feuilles d'infos éditées par la Fapcegm-Hem ont été publiées. Beaucoup de retours positifs, mais aucune demande d'ajouts externe n'a été faite. Elle pourrait cependant constituer une possibilité pour le personnel de s'exprimer et de réagir sur les points d'actualité.

ASPEM

L'association des parents s'est réunie à plusieurs reprises. Katia Oppliger et Gérard Desmeules ont assisté à leur comité. L'Aspem est présent dans les CF de l'IJD et du CPMDT afin de défendre l'intérêt des parents des élèves. Ils se sont prononcés contre le mercredi matin. Ils sont aussi présents à l'AG de la CEGM et à la CCEEA. Ils seront présents pour soutenir l'Initiative Jeunesse+Musique en septembre 2012. Le comité fait tout ce qu'il peut pour défendre les buts de l'association auprès de la CEGM mais l'Aspem manque de membres et surtout de personnes prêtes à s'engager au comité ce qui met un frein à l'ouverture aux autres écoles de la CEGM, et aux actions possibles.

CARTEL INTERSYNDICAL <http://www.cartel-ge.ch/>

Katia Oppliger s'est rendue régulièrement aux comités, AD, rencontres associations du personnel/conseil d'Etat et séances sur SCORE. (environ 15 séances en tout)

L'essentiel des discussions a porté sur

- la fusion des caisses de retraite CIA-CEH auxquelles nous ne sommes pas affiliés mais dont le nouveau règlement pourrait influencer le nôtre en particulier au niveau de la répartition 2/3 1/3 entre employeurs et employés.
- Le soutien aux employés des HUG et de la Maison de retraite de Vessy
- L'organisation de 2 débrayages de la fonction publique et des secteurs subventionnés auxquels la Fapcegm-Hem s'est jointe plus moralement que par une action sur le terrain. Seuls quelques professeurs ont eu le courage ou la motivation de participer au mouvement. La CEGM a préféré ne pas avertir les directions des petites écoles, le sujet paraissant trop sensible en cette période d'adaptation à des conditions de travail calquées sur celles de l'État.

Les mesures d'austérité adoptées par le CE et le Grand-Conseil nous touchent directement : pas de mécanismes salariaux en 2012- 1% de moins de subventions dans toutes les écoles, mesure qui sera sans doute reconduite en 2013. Une nette tendance à économiser sur le service public qui ne peut plus assurer des prestations de qualité.

- **réévaluation de fonction** : à la demande de D.Hiller, la Fapcegm-HEM a envoyé par l'intermédiaire du cartel un argumentaire au Conseil d'État afin de réactiver la demande de réévaluation de fonction. Charles Beer a réaffirmé lors d'une rencontre Conseil d'Etat-représentations de personnel, qu'on ne pouvait pas faire plus pour la musique que pour les autres secteurs et qu'il fallait attendre Score.
- **SCORE** : Katia Oppliger s'est jointe au groupe technique du cartel sur SCORE et a participé à 3 rencontres d'informations avec les RH de l'État chargés de l'élaboration de ce nouveau système :
 - Score a pour but de revaloriser les hauts cadres de l'État de Genève qui semblent se tourner vers le privé. La différence proportionnelle entre le plus bas et le plus haut salaire passera de 3,5 à 4. L'indemnité de 7% accordée aux hauts cadres sera intégrée dans leurs salaires. Le système se veut aussi plus transparent et plus aisé pour définir une rémunération d'après un cahier des charges. On ne peut pas exclure totalement l'idée d'un salaire au mérite bien que tout soit fait pour tenter de nous rassurer à ce sujet.
 - étude du système avec GFO (partenaire externe mandaté par l'État)
 - établissement d'une grille des emplois référence et emplois métier
 - collocation dans une nouvelle grille des fonctions de toutes les fonctions d'après les cahiers des charges, des questionnaires remplis par des employés supervisés par leurs supérieurs hiérarchiques, des groupes donnant des points aux fonctions d'après des critères prédéfinis et pondérés. Le tout est adapté aux réalités du terrain et économiques après discussions entre les partenaires, exceptés les représentants du personnel qui seront informés des résultats une fois que tout sera terminé. Chaque groupe pourra dès lors peut-être tenter de renégocier sa position dans la grille des

fonctions.

Au niveau de la CEGM, les cahiers des charges des employés des écoles de l'ex FEGM vont tous être analysés un par un et colloqués dans la nouvelle grille cet été. Les directions des écoles seront convoquées à cet effet. Nous espérons que le nouveau système permettra une réévaluation d'office de la fonction d'enseignant de musique.

Le travail devrait être terminé d'ici la fin de l'année 2012. La mise en œuvre se fera par la suite en tout cas après que la question de la fusion des caisses de pensions CIA-CEH soit réglée mais aussi que les conséquences de ce nouveau système de rémunération sur les caisses de retraite aient pu être évaluées. Il faudra aussi sans doute attendre que la conjoncture s'améliore.

Andrée Jelk Peilla a pris sa retraite. Olivier Baud a été élu à la présidence du Cartel. http://www.cartel-ge.ch/IMG/pdf/tdg_2012-06-15_notre_confiance_envers_l_etat_employeur_s_erode.pdf
http://www.cartel-ge.ch/IMG/pdf/2012-06-05_pdceCartel.pdf
Stéphane Jaquier (CMG) reste trésorier du Cartel intersyndical.

FEG

Nicolas Sordet et Gérard Desmeules ont représenté la Fapcehm-Hem à la FEG
<http://www.feg-ge.ch/>

HEM

L'association du personnel de la HEM tiendra son AG en septembre. Le RA sera publié après son adoption.

DIVERS

Logo : La Fapcegm-hem aimerait avoir un logo dessiné par un professionnel. Des projets sont en cours.

Site Internet : le site internet devrait être complètement remanié. Nicolas Sordet s'en occupera l'année prochaine. Comme pour le logo, une aide professionnelle au niveau du graphisme sera apportée.